



# EXAMEN DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA



## PROGRAMME CANADIEN DE PRÊT AUX ÉTUDIANTS 1999-2000

### **Pour de plus amples informations sur l'aide financière aux étudiants**

Le site Web Cibletudes interactif présente une information complète et des plus utiles aux étudiants et aux parents qui planifient des études postsecondaires. Toute une section du site est consacrée aux questions financières. On accède également à partir de ce site au logiciel d'évaluation des besoins pour étudiant(e)s, un programme grâce auquel on peut évaluer l'aide que peut obtenir un étudiant qui fait face à différentes situations. Cibletudes comporte aussi des liens avec les sites des programmes d'aide des provinces et des territoires. Son adresse Internet est la suivante :

**<http://www.cibletudes.ca>**

Le site Web du Programme canadien de prêts aux étudiants fournit de l'information sur les programmes d'aide aux étudiants du gouvernement fédéral. En voici l'adresse :

**[http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student\\_loans/p/index\\_f.html](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student_loans/p/index_f.html)**

Par ailleurs, vous pouvez également communiquer avec le Programme canadien de prêts aux étudiants à l'adresse suivante :

**Programme canadien de prêts aux étudiants  
Direction d'apprentissage et de l'alphabétisation  
Développement des ressources humaines Canada  
C.P. 2090, Succursale D  
Ottawa (Ontario) K1P 6C6  
Téléphone : 1-888-432-7377  
Télécopieur : 1-866-667-8554**

Ce document est disponible sous d'autres supports de substitution que vous pouvez obtenir en composant le :1-800-788-8282 sur un téléphone à clavier.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002

Cat. No. RH34-6/2000  
ISBN: 0-662-66402-7

# 1999-2000 AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que je vous présente cette Revue des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada pour 1999-2000.

Faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient les compétences et les connaissances nécessaires pour prendre leur place dans l'économie et la société d'aujourd'hui et de demain : voilà un défi d'envergure nationale. Créé en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants offre du soutien financier aux étudiants de niveau postsecondaire. Ce programme, ainsi que les autres formes d'aide aux étudiants offertes par le gouvernement du Canada, est administré conjointement avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Tous les ans, plus de 450 000 étudiants canadiens bénéficient du Programme canadien de prêts aux étudiants. En plus, le gouvernement du Canada soutient indirectement les étudiants par des transferts de paiement au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, pour des programmes comparables.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants continue d'évoluer, comme en témoigne l'introduction, en août 2000, d'une nouvelle façon de verser les prêts. Les prêts sont aujourd'hui directement financés par le gouvernement du Canada au lieu d'être administrés, comme autrefois, par des banques ou d'autres établissements financiers.

Plus récemment, des mesures d'exemption d'intérêts et de réduction de dette ont été consenties aux emprunteurs en situation de détresse financière, et des modifications ont été apportées au Programme de bourses d'études du Canada afin de mieux soutenir les étudiants handicapés.

En 1998, le gouvernement du Canada a aussi créé la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et y a versé 2,5 milliards de dollars afin d'offrir, sur une période de dix ans, plus de 300 millions de dollars par année sous forme de bourses d'études à des étudiants de niveau postsecondaire. En l'an 2000, les bourses du millénaire ont aidé plus de 90 000 étudiants à réduire leur endettement.

Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les gouvernements des provinces et des territoires, les administrateurs de collèges et d'universités, les groupes d'étudiants et d'autres partenaires pour faire en sorte que les Canadiens puissent atteindre leurs objectifs d'apprentissage et d'acquisition de compétences. Comme je l'ai mentionné dans *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*, qui énonce la Stratégie d'innovation du Canada, les programmes qui aident les Canadiens à accéder aux études de niveau postsecondaire sont la clé de notre succès futur. En donnant à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir des compétences et de les perfectionner, nous atteindrons nos objectifs de croissance économique et de prospérité et nous concrétiserons nos valeurs sociales d'inclusion et d'égalité.

Jane Stewart, c.p., députée  
Ministre de Développement des ressources humaines Canada

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
Énoncé de mission	5
Encadrement juridique	5
Justification	5
<b>ACTIVITÉS 1999-2000</b>	<b>9</b>
Relations fédérales-provinciales	9
Relations avec les établissements financiers et les prestataires de services	10
Programme canadien de prêts aux étudiants - améliorations	10
Subventions canadiennes pour études	10
Consultations et communications	11
Ciblétudes interactif	11
<b>PCPE : RENDEMENT DU PROGRAMME</b>	<b>15</b>
Prêts décaissés	15
Facteurs démographiques	16
Prêts en cours : part du fédéral	17
Mesures de gestion de dette	17
Subventions canadiennes pour études	18
Ciblétudes interactif	19
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>23</b>
Explication des revenus et des dépenses	24
<b>ANNEXES</b>	
<b>ANNEXE A :</b> Initiatives du gouvernement du Canada dans le secteur des études postsecondaires	27
<b>ANNEXE B :</b> Ciblétudes interactif	29
<b>ANNEXE C :</b> Répartition des prêts d'études à temps plein	30
<b>ANNEXE D :</b> Profil statistique du programme canadien de prêts aux étudiants	31

# POINTS SAILLANTS

- Ces dernières années ont été une période de grands changements quant à l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants. Vers la fin des années 1990, les institutions financières du secteur privé ont signalé qu'elles ne voulaient plus assumer le rôle de partenaires en prestation des prêts aux étudiants. Par conséquent, le gouvernement du Canada a dû assurer le financement direct du programme sans interrompre le service à ses clients étudiants.
- Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les instances participantes à l'élaboration de critères communs qui s'appliqueraient aux programmes d'aide financière aux étudiants parrainés par le gouvernement. Les initiatives d'harmonisation et d'intégration du Programme canadien de prêts aux étudiants, notamment la signature d'accords d'harmonisation en mai 1999 avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, ont aidé à rationaliser les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- À la suite des préoccupations croissantes au sujet de l'endettement croissant des étudiants et de leur capacité de rembourser leurs prêts, on a continué d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants en augmentant le portefeuille des subventions canadiennes pour études, tout en augmentant et en prolongeant les dispositions des régimes d'exemptions d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement.
- En 1999-2000, le Programme canadien de prêts aux étudiants a accordé un total de 1,552 milliard de dollars en prêts aux étudiants, soit 4 624 \$ par étudiant à temps plein, en moyenne. Les femmes continuent de constituer la majorité des étudiants qui reçoivent des prêts et des subventions en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Au cours de l'année de prêts 1999-2000, quelque 63 793 étudiants ont obtenu des subventions canadiennes pour études totalisant 82,9 millions de dollars. Les subventions canadiennes pour études accordent une aide financière aux étudiants qui sont les plus vulnérables en raison des coûts élevés des études postsecondaires. Il s'agit des étudiants atteints d'invalidité permanente, des étudiants à temps partiel dans le besoin, des femmes inscrites à certains programmes de doctorat et des étudiants ayant des personnes à charge (subvention adoptée à l'intention de ces étudiants au cours de l'année de prêts 1998-1999).
- Le gouvernement du Canada a lancé le site Web Ciblétudes en octobre 1999. Ciblétudes interactif est un portail Internet gagnant unique qui offre des produits et services d'information aux Canadiens qui veulent prendre des décisions éclairées concernant leurs objectifs d'apprentissage et de carrière.

# ***INTRODUCTION***



# INTRODUCTION

Le présent rapport a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens sur le rendement du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) pour l'année de prêt 1999-2000 (du 1<sup>er</sup> août 1999 au 31 juillet 2000) et de fournir des données financières détaillées pour l'exercice financier 1999-2000 (du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000).

La première partie du rapport passe en revue les principales activités qui se sont déroulées au cours de l'année de prêt et de l'exercice financier 1999-2000, notamment les efforts d'harmonisation des programmes de prêts des gouvernements fédéral et provinciaux; la transition vers un régime de financement direct; et les nouvelles activités tel le site Internet Ciblétudes interactif.

La deuxième partie du rapport présente le rendement du PCPE, en mettant l'accent sur des mesures quantitatives et des indicateurs clés permettant de comparer l'année de prêt 1999-2000 à l'année précédente.

La troisième partie du présent rapport présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier 1999-2000.

## ÉNONCÉ DE MISSION

Le PCPE favorise l'accessibilité aux études de niveau postsecondaire en réduisant les obstacles financiers par l'attribution de prêts et de subventions aux Canadiens qui ont un besoin financier réel. On donne ainsi aux Canadiens l'occasion d'acquérir le savoir et les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'économie et à la société.

## ENCADREMENT JURIDIQUE

À l'heure actuelle, le PCPE est régi par deux lois du Parlement. Les prêts garantis sont versés conformément à la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* tandis que les prêts à risque partagé et à financement direct sont décaissés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.



## JUSTIFICATION

Pour assurer le succès du Canada en cette ère de mondialisation, les facteurs clés restent sans contredit l'éducation et le savoir.

Dans le discours du Trône du 12 octobre 1999, le gouvernement du Canada s'est engagé à aider les Canadiens à réussir dans ce contexte difficile :

*Dans une économie fondée sur le savoir, l'avantage va aux pays qui sont innovateurs, qui ont des niveaux de productivité élevés, qui adoptent rapidement les technologies les plus récentes, qui investissent dans le perfectionnement des compétences de leurs citoyens et qui recherchent de nouveaux marchés dans le monde entier.*

Le gouvernement du Canada s'engage à accroître la participation des Canadiens aux programmes d'études postsecondaires en procurant une aide financière aux étudiants qui ne pourraient pas suivre des études autrement. Bien que le secteur de l'éducation soit d'abord la responsabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada est conscient du fait que les études postsecondaires ne sont pas à la portée de tous les Canadiens. Depuis 1964, le PCPE a aidé près de 3 millions d'étudiants à temps plein à couvrir les frais de leurs études postsecondaires en mettant à leur disposition des prêts entièrement transférables pour une valeur de plus de 17 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral aide aussi les étudiants par d'autres moyens tels les transferts fiscaux aux gouvernements provinciaux et territoriaux<sup>1</sup> et le soutien à la recherche universitaire par le biais de ses organismes de subvention à la recherche<sup>2</sup>. (Voir annexe A pour une liste des principales initiatives du gouvernement du Canada dans le domaine du soutien aux études de niveau postsecondaire.)

<sup>1</sup>Par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

<sup>2</sup>Surtout le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les nouveaux instituts canadiens de recherches en santé.

# ***A**CTIVITÉS 1999-2000*





# ACTIVITÉS 1999-2000

L'année de prêt 1999-2000 a été une année de nombreux changements et de nouvelles activités pour le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). Des accords d'harmonisation ont été conclus avec les provinces, un nouvel outil de communication a vu le jour sous la forme d'un site Web, et des mesures d'exemption d'intérêts et de réduction de dette ont été appliquées aux programmes de remboursement de sorte que le PCPE continue d'offrir des services et des produits de meilleure qualité aux étudiants et aux intervenants.

## RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

### *Harmonisation*

En 1999-2000, le PCPE a eu comme objectif principal l'harmonisation des programmes fédéral et provinciaux d'aide financière aux étudiants. Il s'agissait d'amener les programmes du fédéral et du provincial à fonctionner selon un ensemble commun de règles et de mesures de soutien afin que les étudiants emprunteurs puissent recevoir une assistance financière sous forme de prêt unique.

En décembre 1997, les premiers ministres du Canada ont reconnu l'importance de négocier des accords afin d'harmoniser l'administration des programmes fédéral et provinciaux d'aide financière aux étudiants. Les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires ont réagi à l'accord conclu par les premiers ministres en accordant leur soutien à cette initiative.

### *Consultation avec les intervenants*

Le budget fédéral de 1998 invitait le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces à la coordination des programmes fédéral et provinciaux de prêts aux étudiants afin d'évoluer vers un produit de prêt unique.

Les étudiants, les provinces, les établissements financiers et les représentants d'établissements d'enseignement ont été consultés sur la question

de l'harmonisation par le biais d'ateliers nationaux. Le 4 mai 1999, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont signé un accord d'harmonisation avec le gouvernement du Canada. En vertu de ces accords, le prêt harmonisé devait :

- fournir aux étudiants emprunteurs une information complète et facile à comprendre;
- être transférable partout au Canada;
- simplifier le remboursement par des modalités de paiement unique pour les prêts combinés fédéral-provincial;
- augmenter considérablement les périodes d'exemption d'intérêts;
- éliminer le double emploi et les chevauchements en faisant remplir à l'étudiant une seule série de formulaires.

Cette initiative cadrerait bien avec la volonté des intervenants que l'harmonisation devait être un élément essentiel de la réforme de l'aide financière aux étudiants du Canada.

Le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants et le Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants sont deux grands regroupements d'intervenants que nous avons consultés.

## **RELATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES**

En janvier 2000, le gouvernement du Canada a publié une demande de financement afin de recruter des établissements intéressés à offrir et à administrer le PCPE. Les établissements financiers ont signalé leur intention de ne pas continuer d'offrir ce programme, ayant subi des pertes plus lourdes que prévues pour cause de défauts de paiement.

Pour garantir le maintien du PCPE au-delà du 31 juillet 2000, date à laquelle se terminait le contrat signé avec les établissements financiers, et pour assurer un service de prêt ininterrompu, le gouvernement du Canada a annoncé, le 9 mars 2000, sa volonté de créer un nouveau régime de financement direct.

Sous le régime de financement direct (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000), le gouvernement du Canada finance directement les prêts d'études. Un appel de propositions a été lancé afin d'identifier, au cours des mois suivants, des prestataires de services du secteur privé, sous contrat avec le gouvernement du Canada, pour assurer l'administration et la gestion des prêts étudiants.

Pendant la période de transition, le gouvernement du Canada a négocié une entente intérimaire de sept mois (qui a pris fin le 28 février 2001) avec un certain nombre d'établissements financiers qui ont traité les documents de prêt et fait les versements aux étudiants. Ces modalités avaient pour but d'assurer une transition harmonieuse et d'éviter les interruptions de service aux étudiants emprunteurs. Mais en raison de ces changements, la négociation des accords d'harmonisation a été reportée à plus tard.

## **PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS - AMÉLIORATIONS**

### ***Exemption d'intérêts***

Le Programme d'exemption d'intérêts s'adresse aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant en raison de chômage ou de faible revenu. En 1998, les mesures d'exemption d'intérêts se sont appliquées à un seuil de revenu plus élevé. En raison de ces changements, le nombre d'étudiants et la valeur des exemptions d'intérêt ont augmenté en 1999-2000.

### ***Réduction de dette en cours de remboursement***

Les mesures de réduction de dette (RDD) ont été introduites en 1998 pour aider un nombre relativement faible d'emprunteurs qui ont du mal à rembourser leur prêt et pour qui les mesures d'exemption d'intérêts ne suffisent pas. Une fois la période d'exemption d'intérêts épuisée, l'étudiant peut demander une réduction de dette afin que le capital à rembourser soit moindre. Cette façon de procéder fait en sorte que les prêts impossibles à rembourser s'éteignent progressivement plutôt que de constituer des défauts de paiement, au terme d'un accord mutuel entre l'emprunteur et le gouvernement, après que l'emprunteur en a remboursé la plus grande partie possible. Le PCPE accorde un maximum de 10 000 \$ ou 50 % du capital, selon le moindre des deux montants. Bien qu'on ait pu constater une augmentation du nombre de demandeurs et des mesures de désendettement consenties, il ne sera pas possible pour quelque temps encore de mesurer le plein effet de ce programme.

## **SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES**

Quatre subventions canadiennes pour études (SCE) ont été créées dans le cadre de la réforme du PCPE afin de venir en aide à certains groupes :

- **Étudiants ayant une invalidité permanente** : Cette subvention veut aider ces étudiants à couvrir les frais supplémentaires engagés pour faire des études de niveau postsecondaire. Depuis le 1<sup>er</sup> août 1998, des subventions pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ par année sont offertes aux candidats admissibles.
- **Étudiants à temps partiel dans le besoin** : La subvention est ici destinée aux étudiants de faible revenu qui ne peuvent étudier qu'à temps partiel. Une somme pouvant aller jusqu'à 1 200 \$ par année est offerte aux candidats admissibles.
- **Femmes inscrites à certains programmes de doctorat** : Cette subvention s'adresse aux femmes inscrites à certains programmes de doctorat dans lesquels les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ (pour un maximum de trois ans) est offerte aux candidates admissibles.
- **Étudiants avec personnes à charge** : En août 1998, cette subvention est devenue accessible aux étudiants à temps plein et à temps partiel qui ont des personnes à charge, afin de les aider à payer leurs études. Les candidats admissibles peuvent obtenir une subvention maximale de 3 120 \$ par année de prêt. Depuis sa création en 1998, cette subvention est responsable de la majorité des sommes décaissées par le portefeuille SCE pour 1999-2000.

## CONSULTATIONS ET COMMUNICATIONS

En 1999-2000, nous avons principalement porté notre attention aux projets d'information aux étudiants. Le PCPE a fait alliance avec les provinces dans l'organisation de ces projets, en réaction directe au budget 1998 qui signalait la nécessité d'améliorer les communications destinées aux étudiants et à leur famille.

- Par l'intermédiaire du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants, le PCPE a mis sur pied des projets pilotes d'information aux étudiants en Alberta et au Nouveau-Brunswick afin de livrer des

produits intégrés d'information sur l'aide financière aux étudiants. Ces projets ont débuté à l'automne 1999. Les autres provinces ont mis leurs projets sur pied en 2000.

- Au printemps 2000, un groupe de travail interne a été créé pour étudier les questions relatives aux prêts directs. Il s'agissait surtout de savoir comment communiquer la façon d'obtenir un prêt aux intervenants, aux provinces, aux territoires et aux étudiants.
- À l'automne 2000, des encarts ont été produits en collaboration avec les provinces. Des affiches ont aussi été créées et distribuées à tous les établissements d'enseignement afin de les informer sur les changements apportés au PCPE.



**CIBLETUDES  
INTERACTIF**  
([www.cibletudes.ca](http://www.cibletudes.ca))

CibleTudes interactif est un site Internet qui constitue un guichet unique d'information ayant pour but d'aider les Canadiens et les Canadiennes à faire des choix éclairés dans la conduite de leurs études et la réalisation de leurs objectifs de carrière. Le site a été lancé en octobre 1999.

Ce site Internet a été créé grâce au soutien d'un partenariat regroupant les gouvernements des provinces et des territoires, 25 intervenants nationaux du monde de l'éducation et un certain nombre d'entreprises du secteur privé.

Le site s'adresse à tous les Canadiens, mais surtout à ceux qui doivent prendre d'importantes décisions. Au moyen d'outils comme : *À la croisée des routes*, le répertoire Web CibleTudes, le guide *Étudier sans s'endetter* et le Planificateur financier des étudiants, CibleTudes interactif peut soutenir la prise de décisions et guider l'étudiant dans le financement de ses projets d'études.

CibleTudes interactif est aussi un bon outil de communication pour le PCPE. Les visiteurs se faisant de plus en plus nombreux, CibleTudes interactif renseigne un groupe croissant d'intervenants sur les changements apportés au programme.

# ***P**CPE : RENDEMENT DU PROGRAMME*



# PCPE : RENDEMENT DU PROGRAMME

Nous présentons ici le rendement du PCPE pour l'année de prêt 1999-2000 (du 1<sup>er</sup> août 1999 au 31 juillet 2000). Toutes les données présentées ici ne correspondent qu'à la part du fédéral dans les prêts consentis aux étudiants.

## PRÊTS DÉCAISSÉS

- **Le tableau I** compare la valeur des prêts décaissés dans chacune des provinces et territoires participants<sup>4</sup> en 1998-1999<sup>5</sup> et en 1999-2000. Le tableau montre aussi le nombre d'étudiants qui ont reçu un prêt pendant ces années.
- Un total de 336 287 étudiants ont reçu des prêts du PCPE en 1999-2000. Il s'agit d'un chiffre assez semblable à celui de l'année précédente.
- Sur ce total, 335 103 (99 %) sont étudiants à temps plein et 1 184 sont étudiants à temps partiel.

- Toutes les provinces à l'est du Manitoba ont enregistré une diminution importante de la valeur des prêts décaissés et du nombre d'étudiants qui reçoivent des prêts, tandis que les provinces de l'Ouest, y compris le Manitoba, ont enregistré une augmentation. On ne sait pas pour le moment quels facteurs ont donné lieu à ces tendances.
- La valeur totale des prêts pour les étudiants à temps plein et à temps partiel décaissés en 1999-2000 s'élève à 1,552 milliard de dollars. De ce montant, 3,2 millions de dollars ont été donnés sous forme de prêts à des étudiants à temps partiel, ce qui représente une diminution significative de 4,4 millions par rapport à l'année précédente.

<sup>4</sup>Le Québec et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE mais offrent un programme semblable pour lequel ils reçoivent des montants de substitution de la part du gouvernement du Canada.

<sup>5</sup>Les chiffres de 1998-1999 qui ont d'abord été présentés dans le rapport annuel de cette année ont changé en raison de modifications apportées à la méthode de calcul.

Tableau I Prêts décaissés pour le Programme canadien des prêts aux étudiants				
	Réal 1998-1999		Réal 1999-2000	
	Valeur des prêts (millions \$)	Nbre d'étudiants	Valeur des prêts (millions \$)	Nbre d'étudiants
<b>Étudiants à temps plein</b>				
Terre-Neuve	88,8	17 646	70,0	14 842
Île-du-Prince-Édouard	11,9	2 650	10,1	2 306
Nouvelle-Écosse	94,7	17 463	90,2	16 553
Nouveau-Brunswick	67,6	14 448	61,9	13 782
Ontario	817,3	177 451	780,9	169 990
Manitoba	38,2	9 957	44,3	10 558
Saskatchewan	67,3	13 865	72,8	15 203
Alberta	146,9	36 141	170,5	39 683
Colombie-Britannique	223,4	46 493	247,7	51 918
Yukon	1,0	229	1,1	268
<b>Total*</b>	<b>1 557,2</b>	<b>336 342</b>	<b>1 549,6</b>	<b>335 103</b>
<b>Étudiants à temps partiel**</b>	<b>7,6</b>	<b>3 036</b>	<b>3,2</b>	<b>1 184</b>
<b>Grand Total*</b>	<b>1 564,8</b>	<b>339 378</b>	<b>1 552,8</b>	<b>336 287</b>

*\*Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments.  
\*\*Les chiffres de 1999-2000 pour les étudiants à temps partiel sont provisoires.  
Année de prêt du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.*

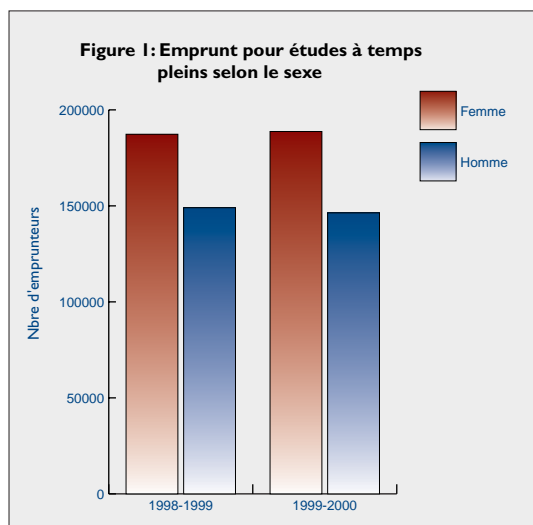
Tableau 2 Valeur moyenne des prêts décaissés		
	1998-1999	1999-2000
<b>Temps plein</b>	4 630 \$	4 624 \$
<b>Temps partiel</b>	2 507 \$	2 671 \$

*Année de prêt du 1er août au 31 juillet.*

- Le **tableau 2** compare la valeur moyenne des prêts décaissés à des étudiants à temps plein et à temps partiel en 1998-1999 et en 1999-2000. La valeur moyenne des prêts aux étudiants à temps partiel a augmenté légèrement de 1998-1999 à 1999-2000.

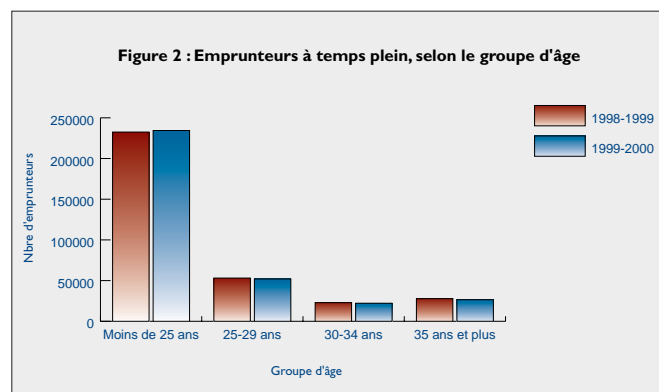
## FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES

- Comme le montre la **figure 1**, le pourcentage de femmes étudiant à temps plein qui ont obtenu un prêt en 1999-2000 s'établit à 56 % (188 736) du total des emprunteurs, ce qui est très semblable aux chiffres de l'année précédente.
- La valeur totale des prêts négociés pour les femmes s'établit à 879,1 millions de dollars, tandis que le prêt moyen s'établit à 4 658 \$. Ces chiffres ont aussi très peu changé par rapport à l'année précédente.



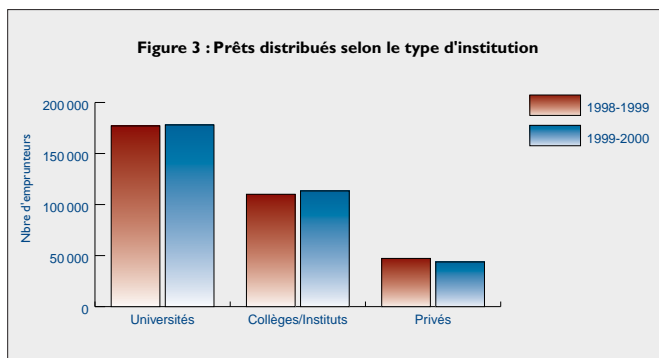
*Année de prêt du 1er août au 31 juillet.*

- En 1999-2000, un total de 146 367 hommes ont obtenu un prêt pour des études à temps plein, soit une valeur totale de 670,5 millions de dollars. La valeur moyenne des prêts consentis aux hommes était de 4 581 \$, soit un peu moins que dans le cas des femmes.
- La **figure 2** montre la répartition des étudiants selon l'âge. Près de 70 % des emprunteurs qui font des études de niveau postsecondaire à temps plein sont âgés de moins de 25 ans, et la plupart des autres sont dans la catégorie des 25 à 29 ans. Le reste est assez également distribué dans les autres catégories (30 à 34 ans et 35 ans et plus). Cette statistique est aussi assez semblable à celle de l'année précédente.



*Année de prêt du 1er août au 31 juillet.*

- La **figure 3** répartit les étudiants à temps plein selon l'établissement d'enseignement. 53% des étudiants, soit la majorité, sont inscrits à l'université, et 34 % sont inscrits dans des collèges. Les étudiants inscrits dans des établissements privés représentent 13 % des étudiants à temps plein ayant reçu un prêt.



Année de prêt du 1er août au 31 juillet.

Note: Pour les tableaux de données, voir annexe C.

Note: Pour une répartition par province, voir annexe D.

## PRÊTS EN COURS : PART DU FÉDÉRAL

Le prêt d'études canadien se compose d'une part fédérale (60% du besoin évalué jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine) et d'une part provinciale. Les chiffres suivants ne représentent que la part du fédéral dans le total des prêts du PCPE accumulés par l'étudiant à la fin de ses études.

Le **tableau 3** présente une répartition des participants selon le montant de leurs dettes consolidées en 1999-2000.

- Comparativement à l'an dernier, le fardeau d'endettement moyen est resté relativement constant à 9 518\$.

Endettement	1998-1999	1999-2000
Moins de 5 000 \$	31 %	32 %
5 000 - 9 999 \$	34 %	33 %
10 000 - 14 999 \$	17 %	16 %
15 000 \$ et plus	18 %	19 %
<b>Moyenne</b>	<b>9 348 \$</b>	<b>9 518 \$</b>

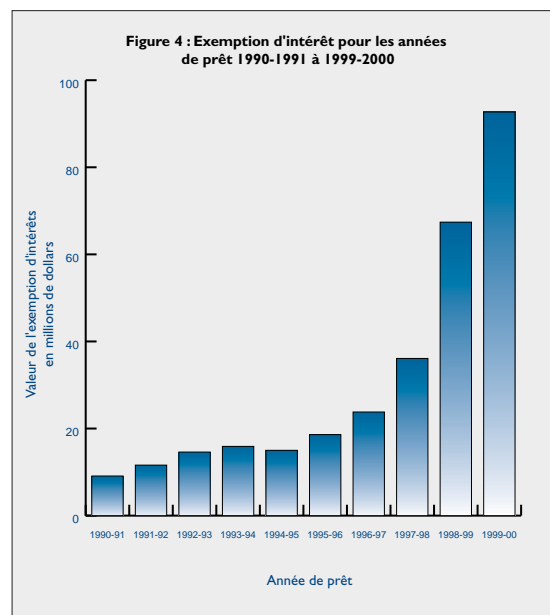
Année de prêt du 1er août au 31 juillet.

- Soixante-cinq pour cent des étudiants ont accumulé moins de 10 000 \$ de dettes étudiantes à la consolidation, tandis que 35% des étudiants ont accumulé une somme supérieure à 10 000 \$. Ces chiffres sont relativement stables depuis 1994-1995.

## MESURES DE GESTION DE DETTE

### Exemption d'intérêts

- La **figure 4** représente la valeur des mesures d'exemption d'intérêts accordées aux étudiants par le PCPE.
- Bien que la croissance moyenne de 1990-1991 à 1999-2000 ait été de 29,4 % par année, on a pu constater un bond à compter de l'année 1997-1998.
- Pour l'année de prêt 1999-2000, la valeur totale de l'exemption d'intérêts a été de 92,7 millions de dollars et 139 474 personnes ont eu recours à ce programme.
- L'augmentation du nombre d'étudiants inscrits au programme d'exemption d'intérêts de même que l'augmentation dans la valeur totale des exemptions offertes sont attribuables à l'amélioration considérable des modalités introduites en 1998 par la Stratégie canadienne d'initiatives spéciales. Un autre facteur tient au prolongement de la période d'admissibilité des emprunteurs ayant épuisé leur programme d'exemption d'intérêts et qui sont fortement endettés.



Année de prêt du 1er août au 31 juillet.

### Réduction de dette en cours de remboursement

- Le **tableau 4** compare le nombre d'emprunteurs qui ont bénéficié d'une réduction de dette en 1998-1999 et en 1999-2000.
- Comme le programme de réduction de dette n'a été créé que l'année précédente, il est trop tôt pour en faire une analyse en profondeur, mais il semble clair que le nombre d'adhérents au programme est à la hausse.

Tableau 4 Réduction de dette en cours de remboursement		
Année de prêt	Réduction \$	Bénéficiaires
1998-1999	177 581 \$	44
1999-2000	1 253 542 \$	277

*Année de prêt du 1er août au 31 juillet.*

### SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

- Le **tableau 5** présente différents types de Subventions canadiennes pour études (SCE) et le nombre de participants inscrits à chaque programme depuis 1995-1996 jusqu'à 1999-2000.
- Au cours de l'année de prêt 1999-2000, on estime que 63 793 SCE ont été versées pour un total de 83 millions de dollars. Ce nombre représente une augmentation substantielle depuis la création du programme en 1995. Le bond qui s'est produit entre 1997-1998 et 1998-1999 tient à l'introduction d'un nouveau type de subvention en 1998.
- La SCE destinée aux étudiants ayant des personnes à charge a été créée au cours de l'année de prêt 1998-1999. L'année suivante, soit en 1999-2000, de telles subventions ont été versées à 53 345 étudiants ayant des personnes à charge, pour un montant total de

68 millions de dollars, ce qui représente un montant moyen par étudiant de 1 281 \$. Cette nouvelle SCE représente plus de 80 % des dépenses totales engagées en vertu de ce programme en 1999-2000, ce qui a résulté en une augmentation considérable du portefeuille des subventions canadiennes pour études.

- Des SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente ont été versées à 4 519 étudiants pour un coût total de 9,3 millions de dollars, soit une moyenne de 2 063 \$ par étudiant. Au cours de l'année de prêt 1998-1999, la SCE pour étudiants ayant une invalidité permanente est passée de 3 000 \$ à un maximum de 5 000 \$ par année de prêt, ce qui explique peut être l'augmentation des adhérents et des dépenses de ce programme.
- La valeur et le nombre de SCE consentis aux étudiants à temps partiel ayant des besoins élevés et aux femmes inscrites à certains programmes de doctorat ont peu changé de 1998-1999 à 1999-2000.



Tableau 5 Subventions canadiennes pour études - Dépenses pour 1995-1996 et 1999-2000 (années de prêts)										
Année	SCE Étudiants handicapés		SCE Étudiants à temps partiel		SCE Femmes au doctorat		SCE Étudiants avec personnes à charge		Total	
	Nbre d'étudiants et dépenses		Nbre d'étudiants et dépenses		Nbre d'étudiants et dépenses		Nbre d'étudiants et dépenses		Nbre de SCE et dépenses	
	Nbre	Millions \$	Nbre	Millions \$	Nbre	Millions \$	Nbre	Millions \$	Nbre	Millions \$
1995-96	1 051	2,6 \$	438	0,4 \$	188	0,5 \$	N/A	N/A	1 677	3,6 \$
1996-97	2 984	6,3 \$	3 037	2,0 \$	252	0,7 \$	N/A	N/A	6 273	8,9 \$
1997-98	2 538	6,9 \$	4 567	3,5 \$	249	0,7 \$	N/A	N/A	7 354	11,2 \$
1998-99	4 145	7,9 \$	5 675	4,6 \$	179	0,5 \$	46 900	60,9 \$	56 899	73,9 \$
1999-00	4 519	9,3 \$	5 728	4,7 \$	201	0,6 \$	53 345	68,4 \$	63 793	82,9 \$
<b>Total</b>	<b>15 237</b>	<b>33,1 \$</b>	<b>19 445</b>	<b>15,2 \$</b>	<b>1 069</b>	<b>3,0 \$</b>	<b>100 245</b>	<b>129,3 \$</b>	<b>135 996</b>	<b>180,5 \$</b>

*Note: Ce rapport quinquennal donne le nombre d'adhérents et les dépenses des provinces participantes seulement.  
Année de prêt du 1er août au 31 juillet.*

## **CIBLÉTUDES INTERACTIF** **([www.cibletudes.ca](http://www.cibletudes.ca))**

Pour sa première année d'exploitation, les visites au site Ciblétudes Interactif ont dépassé toutes les attentes et ont atteint les 750 000 visiteurs.

Ciblétudes Interactif est aussi considéré comme une réussite du point de vue de la conception et du contenu. Le site s'est mérité un prix pour avoir « changé la façon dont les gens apprennent ». Ce prix a été décerné par un jury de professionnels d'Internet.

# *ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS*



# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente des données financières sur le fonctionnement du Programme canadien de prêts aux étudiants pour les exercices 1998-1999 et 1999-2000 (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Programmes combinés		
(millions de dollars)	Réel 1998-1999	Réel 1999-2000
<b>Revenus</b>		
Remboursements de prêts garantis	188,8	154,5
<b>Revenu total</b>	<b>188,8</b>	<b>154,5</b>
<b>Dépenses</b>		
<i>Paiements de transfert</i>		
Subventions canadiennes pour études	108,8	103
<b>Total - Paiements de transfert</b>	<b>108,8</b>	<b>103</b>
<i>Administration des prêts</i>		
Recouvrements	24,9	19,3
Prime de risque	75,5	81,8
Reprises	0,5	1,6
Frais d'administration aux provinces et territoires	9,5	9,1
<b>Total - Administration des prêts</b>	<b>110,4</b>	<b>111,7</b>
<i>Soutien gouvernemental</i>		
<i>Allègements consentis aux étudiants</i>		
Bonification du taux d'intérêt	210,2	204
Exemption d'intérêts	58,5	82,6
Réduction de dette	0	0,6
Indemnités	152,2	70,7
Radiation de prêts	8,3	9,3
Créances irrécouvrables	0	0
<b>Total - Soutien gouvernemental</b>	<b>429,3</b>	<b>367,2</b>
<b>Total - Dépenses</b>	<b>648,5</b>	<b>581,9</b>
<b>Résultats nets</b>	<b>459,7</b>	<b>427,3</b>
Paiements aux provinces non participantes	160,9	126,1
<b>Résultats finaux</b>	<b>620,5</b>	<b>553,4</b>

## EXPLICATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

**Remboursements de prêts garantis :** Cette ligne représente le revenu provenant du recouvrement de prêts sur lesquels des indemnités avaient été versées auparavant.

**Subventions canadiennes pour études :** En 1998, les subventions pour initiative spéciale ont été remplacées par les subventions canadiennes pour études et de nouvelles modalités ont été prévues pour les étudiants à faible revenu ayant des personnes à charge.

**Frais de recouvrement :** Pour les prêts consentis avant le 1<sup>er</sup> août 1995, après que le gouvernement ait versé une indemnité à l'établissement financier, il a pris la responsabilité du recouvrement auprès de l'emprunteur. En général, le prêt est envoyé à une agence de recouvrement qui perçoit des honoraires pour ses services, proportionnellement au montant recouvré.

**Primes de risque :** En vertu des accords de 1995 avec les établissements prêteurs, le gouvernement fédéral versait une prime de risque proportionnelle à la valeur des prêts consolidés dont le remboursement était prévu au cours de l'année.

**Reprise :** Conformément aux modalités du contrat conclu avec le prêteur, le gouvernement fédéral rachète du prêteur les prêts sur lesquels aucun versement n'a été fait depuis au moins 12 mois et dont la valeur globale ne dépasse pas 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants en remboursement chez le prêteur.

**Frais d'administration aux provinces et territoires :** Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement du Canada a depuis quelques années conclu une entente avec les provinces participantes pour l'administration du PCPE. Les frais versés aux provinces sont calculés en fonction d'un coût d'exploitation de base et d'un volet par certificat. En outre, des fonds sont aussi disponibles pour certaines initiatives fédérales-provinciales-territoriales.

**Bonification du taux d'intérêt :** Cette ligne représente les coûts engagés par le gouvernement pour payer les intérêts sur les prêts pendant que l'emprunteur poursuit ses études. L'importance de cette dépense est déterminée tant par le nombre de participants au programme que par les taux d'intérêt en cours.

**Indemnités :** Cette ligne montre les sommes versées par le gouvernement du Canada aux établissements financiers pour les prêts étudiants non remboursés, conformément au régime de prêt garanti qui était en vigueur avant le 1<sup>er</sup> août 1995. Ce montant comprend aussi le coût de garantie des prêts aux mineurs, et le coût des défaillances causées par le décès ou l'invalidité de l'emprunteur.

**Radiation de prêts :** Il s'agit de prêts dont le gouvernement a versé le montant total à l'établissement financier participant et qu'il ne cherche plus à recouvrer auprès de l'emprunteur. Il s'agit de cas où l'emprunteur est décédé ou est devenu invalide de manière permanente de sorte que le prêt ne peut être remboursé sans créer une situation de détresse financière.

**Paiement aux provinces non participantes :** Ces paiements sont des transferts aux provinces et territoires qui choisissent de ne pas participer au PCPE. En retour, ces provinces et territoires reçoivent des versements qui leur permettent de mettre en place un programme semblable.

# *ANNEXES*



# ANNEXE A

## INITIATIVES DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE SECTEUR DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants a aidé près de trois millions d'étudiants à temps plein à payer leurs études de niveau postsecondaire en offrant plus de 17 milliards de dollars en prêts garantis entièrement transférables. Le gouvernement fédéral offre aussi d'autres formes d'aide : transferts fiscaux aux provinces et territoires<sup>6</sup> et soutien à la recherche universitaire par le biais d'organismes de subvention<sup>7</sup>.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a été créé en 1964 à titre de programme de dépenses législatives en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*. Le 23 juin 1994, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* a reçu la sanction royale, ce qui a permis au PCPE de conclure des accords avec des établissements financiers selon le modèle de la prime de risque. En 1995, neuf établissements financiers participants ont accepté la responsabilité de gérer tous les aspects du recouvrement des prêts et ont pris le risque que certains d'entre eux ne soient pas remboursés.

Ces contrats ont pris fin le 31 juillet 2000, nécessitant une modification de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* afin d'introduire dès l'année suivante des prêts directement financés.

### ***Aider les étudiants emprunteurs à gérer leur endettement***

Le gouvernement du Canada continue d'aider les étudiants à gérer leur endettement en créant des programmes conçus pour les aider à couvrir les frais de leurs études de niveau postsecondaire. En 1994, les subventions pour initiatives spéciales ont été créées pour les étudiants handicapés et ont par la suite été étendues aux étudiants à temps partiel en situation de grand besoin et aux femmes inscrites au doctorat dans certaines disciplines.

Une nouvelle subvention canadienne pour études destinée aux étudiants qui ont des personnes à charge est entrée en vigueur en 1998. Les étudiants qui peuvent démontrer que leurs besoins sont supérieurs aux montants maximums du prêt combiné fédéral-provincial peuvent avoir droit à une subvention canadienne pour études, jusqu'à concurrence de 3 120 \$ par année.

Les modalités d'exemption d'intérêts du PCPE ont été considérablement améliorées par la Stratégie canadienne des initiatives spéciales qui a prolongé la période d'admissibilité des emprunteurs. Une nouvelle mesure de réduction de dette est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1998, qui permet de remettre à l'emprunteur une partie de sa dette lorsque la période d'exemption d'intérêts est terminée et que le fardeau d'endettement est trop lourd.

---

<sup>6</sup>Par le biais du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

<sup>7</sup>Surtout le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et les nouveaux Instituts canadiens de recherches en santé.

### ***Exemption d'intérêts pour les emprunteurs étudiants***

Le gouvernement du Canada continue aussi d'améliorer ses mesures fiscales afin d'alléger le fardeau d'endettement des étudiants. Les dispositions fédérales d'impôt sur le revenu ont été modifiées afin de permettre aux particuliers, à compter de l'année d'imposition 1998, de réclamer un crédit d'impôt sur les intérêts des prêts étudiants gouvernementaux (fédéral, provincial et territorial).

En 1998, des modifications ont aussi été apportées à la loi qui régit le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour autoriser les Canadiens à retirer des sommes de leur REER, libres d'impôt, à des fins de formation permanente. Ces retraits sont traités comme ceux consentis aux acheteurs d'une première maison. Il est possible de retirer jusqu'à 10 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur quatre ans. Le montant total doit être remboursé au REER avant dix ans.

Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) est devenu un instrument de placement nettement plus attrayant en 1998 après la création de la subvention canadienne pour l'épargne-études. Le gouvernement du Canada offre maintenant une subvention correspondant à 20 % des premiers 2 000 \$ de contributions faites chaque année à un REEE pour un bénéficiaire de 17 ans ou moins. La valeur de cette subvention peut donc aller jusqu'à 400 \$ par année, et le droit de cotisation peut être reporté, ce qui permet à une famille qui n'a pu contribuer le plein montant une année ou plus de se rattraper plus tard. Enfin, le plafond de cotisation a été porté à 4 000 \$.

D'autres dispositions ont été créées pour les bénéficiaires qui ne poursuivent pas leurs études au niveau postsecondaire. En pareil cas, le cotisant peut utiliser ses intérêts et gains en capital pour combler ses droits de cotisation inutilisés à un REER ou les déclarer comme revenu l'année d'expiration du REEE (sous réserve d'une pénalité de 20 % en sus de l'impôt sur le revenu ordinaire).

### ***La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire***

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été créée par le gouvernement fédéral en 1998-1999 avec un fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars. Cet organisme indépendant puisera à même le fonds de dotation pendant dix ans afin d'offrir, chaque année, des bourses d'études d'une valeur totale de 300 millions de dollars à environ 100 000 étudiants en fonction de leur besoin et du mérite.

Les bourses d'études du millénaire ont pour but d'aider les étudiants à revenu faible ou moyen à faire des études de niveau postsecondaire et à réduire leur endettement en ajoutant une bourse en complément de leurs prêts. Les bourses servent à réduire le montant du prêt étudiant.

Les bourses du millénaire viennent s'ajouter aux sommes mises à la disposition des étudiants par le PCPE et les divers programmes d'aide financière aux étudiants offerts par les provinces et territoires. Les premières bourses ont été distribuées en 1999-2000. La Fondation a distribué plus de 90 000 bourses à des étudiants canadiens pour l'année scolaire 1999-2000, pour une valeur de 285 millions de dollars. Ces bourses sont offertes partout au Canada, même dans les provinces et territoires qui ne participent pas au PCPE. L'un des principaux effets de ces bourses est de réduire le fardeau d'endettement des bénéficiaires à la fin de leurs études.

# ANNEXE B

## **CIBLÉTUDES INTERACTIF**

### **Site Web de la semaine — 10 janvier 2000**

Ciblétudes interactif a été choisi par le site *Web This Week*, qui rend compte des sites Web les plus amusants ou les plus instructifs. Aux dires des commentateurs, le site est « un site à consulter par tous ceux qui tendent vers la réalisation d'objectifs personnels et professionnels ». Il a également reçu une note de 4.5 sur 5.

### **Gagnant du prix Impact 2000 — 9 février 2000**

Ciblétudes interactif a gagné le prix Impact Mondial pour avoir « changé la façon dont les gens apprennent ». Le site Web a été choisi par un jury de professionnels chevronnés d'Internet. Ce prix rend hommage aux sites canadiens qui ont recours à « l'innovation, l'imagination et la détermination » pour améliorer la vie des Canadiens. La remise du prix a eu lieu à la foire commerciale *Internet World Canada 2000* à Toronto.

*[traduction] Malgré la concurrence farouche du secteur privé, le gouvernement fédéral nous a fait honneur en remportant le quatrième prix annuel Impact Mondial sur Internet dont la remise a eu lieu au Centre des congrès de Toronto<sup>8</sup>.*

Ciblétudes interactif ([www.cibletudes.ca](http://www.cibletudes.ca)) a remporté le premier prix pour avoir « changé la façon dont les gens apprennent ». Le site offre un guichet unique d'information et d'outils de planification interactifs pour ceux qui veulent découvrir des occasions d'apprendre, mettre au point une stratégie d'apprentissage ou structurer un programme de financement.

---

<sup>8</sup>Ottawa Citizen, 28/02/2000.



# ANNEXE C

## RÉPARTITION DES PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Répartition des prêts d'études à temps plein				
	Réal 1998-1999		Réal 1999-2000	
	Nbre	%	Nbre	%
Prêts par groupes d'âge				
Moins de 25 ans	232 513	69	234 413	70
25-29 ans	53 114	16	51 981	16
30-34 ans	22 894	7	22 188	7
35 ans et plus	27 821	8	26 521	8
<b>Total</b>	<b>336 342</b>	<b>100</b>	<b>335 103</b>	<b>100</b>
Prêts par type d'établissement*				
Universités	177 031	53	177 995	53
Collèges/Instituts	110 083	33	113 338	34
Privé	49 228	15	43 770	13
<b>Total</b>	<b>336 342</b>	<b>100</b>	<b>335 103</b>	<b>100</b>
Prêts selon le sexe				
Femmes	187 299	56	188 736	56
Hommes	149 043	44	146 367	44
<b>Total</b>	<b>336 342</b>	<b>100</b>	<b>335 103</b>	<b>100</b>

\*Pour une répartition par province, voir annexe D.

# ANNEXE D

## PROFIL STATISTIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Nombre d'emprunteurs pour l'année de prêt 1998-1999 (étudiants à temps plein seulement)				
Province/Territoire	Type d'établissement			Total 1998-1999
	Université	Collège	Privé	
T.-N.	9 802	3 367	4 476	17 645
Î.-P.-É.	1 643	695	312	2 650
N.-É.	11 754	3 277	2 432	17 463
N.-B.	8 872	3 219	2 357	14 448
Ont.	92 589	62 358	22 504	177 451
Man.	6 195	1 909	1 853	9 957
Sask.	8 540	2 896	2 429	13 865
Alb.	18 557	13 845	3 739	36 141
C.-B.	18 957	18 422	9 114	46 493
Yn	122	95	12	229
<b>Total</b>	<b>177 031</b>	<b>110 083</b>	<b>49 228</b>	<b>336 342</b>
<b>% du Total</b>	<b>53 %</b>	<b>33 %</b>	<b>15 %</b>	<b>100 %</b>

Nombre d'emprunteurs pour l'année de prêt 1999-2000 par province (étudiants à temps plein seulement)				
Province/Territoire	Type d'établissement			Total 1999-2000
	Université	Collège	Privé	
T.-N.	8 763	2 692	3 387	14 842
Î.-P.-É.	1 531	513	262	2 306
N.-É.	11 314	3 394	1 845	16 553
N.-B.	8 175	3 358	2 249	13 782
Ont.	91 761	60 241	17 988	169 990
Man.	6 489	2 055	2 014	10 558
Sask.	8 917	3 798	2 488	15 203
Alb.	20 053	15 693	3 937	39 683
C.-B.	20 868	21 473	9 577	51 918
Yn	124	121	23	268
<b>Total</b>	<b>177 995</b>	<b>113 338</b>	<b>43 770</b>	<b>335 103</b>
<b>% du Total</b>	<b>53 %</b>	<b>34 %</b>	<b>13 %</b>	<b>100 %</b>